



Commune de GY

Dans sa séance du 10 mai 2007 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

Délibération relative à une cession à titre gratuit à la commune de Gy de la parcelle N° 460 de la commune de GY

vu la parcelle No 294 du domaine public communal situé sur le territoire de la commune de Gy,

vu la parcelle No 460 située sur le territoire de la commune de Gy,

vu les négociations menées entre Monsieur DUBOUCHET Georges, propriétaire, et Monsieur MOTTIER Albert, Maire de Gy,

vu l'intérêt pour la commune de pouvoir bénéficier de cette parcelle en bordure de chemin communal afin de pouvoir gérer son aménagement et son entretien,

vu le projet d'acte du 24 avril 2007 rédigé par M^e GREGORC Natacha, notaire,

vu le dossier de mutation No 4/2007 du 24 avril 2007 établi par le Bureau d'Ingénieurs HCC, Ingénieurs Géomètres officiel,

vu l'article 30, lettres j, et k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

D E C I D E à l'unanimité

1. D'accepter la cession à titre gratuit à la commune de Gy par Monsieur DUBOUCHET Georges, de la parcelle N° 460 feuille 27 de la commune de Gy de 104 m² sise au chemin des Vignes-du-Seigneur.
2. D'incorporer la parcelle N° 460, feuille 27, à la parcelle No 294, feuille 27, du domaine public communal.
3. De comptabiliser les frais d'acte au compte de fonctionnement.
4. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits y compris les émoluments du Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique.
5. De charger Monsieur MOTTIER Albert, Maire de Gy, de signer l'acte notarié nécessaire.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 21 juin 2007.

Gy, le 21 mai 2007

Albert MOTTIER, Maire